

## Parcours doctoral

Vous êtes inscrit(e) au doctorat (Sciences Médicales, Sciences Dentaires, Sciences Vétérinaires, Sciences Biomédicales et Pharmaceutiques) et à la formation doctorale. Vous trouverez ci-dessous quelques informations importantes concernant votre parcours doctoral.

### Le comité d'accompagnement

Un comité d'accompagnement a été désigné et vous suivra tout au long de votre travail de thèse. La composition de ce comité d'accompagnement ne peut en aucun cas être modifiée sans l'accord de la CFD. Si vous souhaitez que la composition de ce comité soit modifiée, vous devez en faire la demande écrite auprès de la CFD.

### Le Certificat de Formation à la Recherche (CFR)

Ce certificat totalise 60 crédits qui sont acquis par la réussite de la formation à la recherche (40 crédits) et de l'épreuve intermédiaire (20 crédits). Ces deux étapes sont obligatoires pour accéder à la soutenance de la thèse.

### La formation à la recherche (40 crédits)

En Faculté de Médecine, la formation à la recherche consiste à assister à des séminaires, conférences, cours, formations, congrès (en présentiel ou à distance) pour un total de minimum 30 heures au cours de votre première année de doctorat. La sélection de ces 30 heures est laissée à votre libre choix mais devront obligatoirement avoir un caractère scientifique (les cours de langue par exemple ne sont pas valorisables). Les séminaires organisés par des firmes privées ne sont pas acceptés. Un jour de congrès est valorisable à raison de 4 heures. Pour les cliniciens, la moitié au moins des séminaires (minimum 15 heures) doit être de nature scientifique/non-clinique.

Vous devez tenir une liste de ces activités et fournir la preuve de votre participation (attestations officielles de participation ou éventuellement d'inscription).

Pour les doctorants inscrits après le 31 janvier, la formation à la recherche s'étale sur deux ans. Dans ces conditions, vous devez assister au minimum à 15 heures chaque année.

Dans le courant du mois de mai, vous recevrez un courriel détaillé concernant la validation de votre formation à la recherche. Votre dossier devra impérativement être transmis au secrétariat de la CFD pour la mi-juillet.

### L'épreuve intermédiaire (20 crédits)

En cours de doctorat, le candidat présente devant son comité d'accompagnement une épreuve intermédiaire qui a pour objectif de vérifier que ses travaux sont en mesure d'aboutir dans les temps à la présentation de la thèse. Cette épreuve est organisée durant la première ou la deuxième année de doctorat. Avec l'accord du comité d'accompagnement, elle peut cependant être organisée durant la troisième année pour les assistants et les bénéficiaires d'un mandat de recherche à temps partiel, et durant la quatrième année pour les doctorants ne bénéficiant pas d'un mandat de recherche.

Le comité d'accompagnement se prononce sur la réussite ou l'échec de l'épreuve intermédiaire et transmet sa décision à la Commission Facultaire des Doctorats.

L'épreuve intermédiaire doit impérativement être réussie avant le dépôt du manuscrit de thèse.

### La réinscription au doctorat

Fin mai, vous recevrez un courriel concernant la procédure à suivre pour vous réinscrire à l'année académique suivante. Cette réinscription n'est pas automatique. Vous devez présenter, chaque année, les résultats de vos travaux devant votre comité d'accompagnement qui émettra un avis concernant la réinscription.

Pour chaque année d'études, la réinscription au doctorat (et à la formation doctorale si celle-ci n'a pas été validée entièrement) est obligatoire. Si le doctorant ne se réinscrit pas dans les délais requis, la thèse est réputée abandonnée et l'ensemble du processus d'admission doit être recommencé, y compris le paiement des droits d'inscription complets.

### Le manuscrit de thèse de doctorat

**Il est attendu que le travail fasse l'objet d'au minimum une publication de recherche originale dans une revue référencée pour autoriser le dépôt du manuscrit de thèse.** A défaut, le comité d'accompagnement peut décider de déroger exceptionnellement à cette règle sur base du travail réalisé et du contenu du manuscrit transmis. Dans ce cas, le comité d'accompagnement transmettra son avis motivé à la CFD lors du dépôt du manuscrit.

En Faculté de Médecine **le manuscrit de thèse devra toujours comporter les éléments suivants :**

- Une introduction détaillée permettant la compréhension du contexte général et de la question de recherche ;
- Les objectifs de la thèse ;
- Les matériels et méthodes (facultatif si décrits dans les articles joints au manuscrit) ;
- Les résultats. Ceux-ci peuvent consister en une reproduction d'articles mais chaque article présenté devra être précédé d'une synthèse des principales observations expérimentales ;
- Une discussion générale faisant apparaître le lien entre les différents travaux qui composent la thèse ainsi que le positionnement des résultats au regard de l'état de l'art dans le domaine, les limitations, les conclusions et perspectives qui en découlent ;
- Un résumé d'une page en français.